

## Compte-rendu du Conseil municipal du 20 mai 2017

**Présents :** BERNARD Michel - BOUYER Joël - CHAUMETTE Moïsette - CRUCHET Christina - DUBOIS Jean Claude - FAGE Philippe – GILLAIZEAU Fabrice - MOULINIER Jean - OLLIVIER Gérard - TRICOIRE Allain

**Absents :** COUBRAN Florence - DAURIE Lilian - DESCAMPS Jean - Noël SAGOT Eliette

**Secrétaire de séance :** FAGE Philippe

### Bâtiments

#### *Reconstruction de la boulangerie/pâtisserie/multiservices*

- ✓ Les 5 architectes retenues pour une consultation en conseil de février 2017 ont été invités à fournir leur proposition pour le vendredi 5 mai 2017
- ✓ La consultation imposait une visite des lieux et une rencontre avec les élus.
- ✓ La composition de la commission municipal chargé du suivi de ce dossier a été arrêtée en séance du conseil du 27 avril 2017

Le maire informe le conseil qu'à la date limite fixée dans la consultation, 3 réponses avaient été communiquées

L'ouverture des plis s'est effectuée le mercredi 10 mai en présence du maire et des 3 adjoints.

L'analyse des offres s'est faite sur les critères suivants :

*Visite sur les lieux (15pts max)* ; oui vaut 15points , non 0 pts

*Proposition stylisée (30 pts max)* : une réunion du conseil est organisée. Chaque conseiller est amené à se prononcer. Si le projet répond aux critères il a 15pts ; s'il y répond que partiellement (ou que le projet reste très succinct) 10pts, s'il n'y répond pas du tout 0 pts. Les points supplémentaires sont obtenus à partir du ratio de chaque projet appelé r qui est égal au vote des conseillers pour le projet divisé par le nombre de conseillers présents. Les points obtenus pour chaque projet sont donc 15 multiplié par le ratio du projet.

*la valeur technique (25pts)* : elle est attribuée en fonction des présentations des réalisations existantes et des visites effectuées sur le terrain par des membres de la commission bâtiments. Les bureaux d'architectures seront classés en fonction de cela en diminuant de 5pts à chaque fois (25 pour le bureau classés 1 en fonction de ses réalisations dans le même domaine, 20 pour le second, 15 pour le 3ème) le dernier aura donc 5 puisque 5 bureaux d'architectes ont été consultés.

*Le coût de la maîtrise d'œuvre (30 points)* : l'offre la moins disante à 30 points, la suivante 25pts, la troisième 20 points, etc

L'adjoint chargé des bâtiments présente au conseil les 3 offres. Après discussion, consultation des offres et des esquisses fournies par les architectes, les conseillers sont invités à se prononcer .

**Proposition BORGERS : 0**

**Proposition LANTERNE : 0**

**Proposition CHRETIEN : 10**

Dans ces conditions, la proposition de M. CHRETIEN arrive en tête (95pts) suivi de la proposition de M. BORGERS (70pts) et celle de M. LANTERNE (70pts). Il est proposé de la retenir. Ce choix sera communiqué aux assureurs par l'intermédiaire de notre expert d'assuré

**Avis du conseil**

**Pour : 10**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

### Communication et associations

- *Exposition salle du conseil en juin* : Cyril Lagorce. Le vernissage aura lieu le 9 juin.
- *Subventions d'associations* : plusieurs demandes de subvention ont été examinées en séance. Le conseil décide à l'unanimité de reconduire la subvention à "La Gaule Ribéracoise", association qui a en charge la gestion du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques sur notre territoire.

**Fin de réunion à 12h**